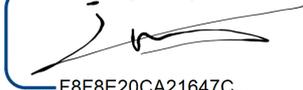


**NOVAFIVES**  
**COMPTES ANNUELS**  
**31 DECEMBRE 2024**

**Certifié conforme par le représentant légal :  
Monsieur Frédéric SANCHEZ**

DocuSigned by:  
  
F8F8E20CA21647C...

## BILAN DE NOVAFIVES

### COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

En milliers d'euros

#### ACTIF

	31.12.23	31.12.24
<b>Actif immobilisé</b>		
Immobilisations financières		
- Participations (note 3.1)	617 599	617 599
- Créances rattachées à des participations		
- Autres immobilisations financières (note 3.2)	374 712	374 712
	<b>992 311</b>	<b>992 311</b>
<b>Actif circulant</b>		
Créances clients et comptes rattachés	391	1 068
Créances diverses (note 3.3)	1 232	5 975
Valeurs mobilières de placement et disponibilités		
Charges constatées d'avance	53	4
Charges à répartir sur plusieurs exercices (note 3.4)	937	
	<b>2 613</b>	<b>7 047</b>
Ecart de conversion actif		
<b>Total</b>	<b>994 924</b>	<b>999 358</b>

## BILAN DE NOVAFIVES

### COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

En milliers d'euros

#### PASSIF

	31.12.23	31.12.24
<b>Capitaux propres (note 3.5)</b>		
Capital social	94 480	471 255
Prime d'émission et d'apport	503 629	503 629
Réserve légale	2 407	2 407
Report à nouveau	(294 957)	(336 540)
Résultat de l'exercice	(41 583)	(23 953)
Provisions réglementées	5 091	5 091
	<b>269 067</b>	<b>621 889</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
Obligations remboursables en actions		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
<b>Dettes</b>		
Emprunts obligataires (note 3.6)	601 707	
Dettes financières (note 3.7)		189 096
Dettes d'exploitation	84	23
Dettes fiscales et sociales	447	224
Dettes diverses (notes 3.8)	123 619	188 126
	<b>725 857</b>	<b>377 469</b>
Ecart de conversion passif		
<b>Total</b>	<b>994 924</b>	<b>999 358</b>

## COMPTE DE RESULTAT DE NOVAFIVES

### COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

En milliers d'euros

	2023	2024
<b>Produits et charges liés aux participations</b>		
Dividendes des titres de participation		
Produits de créances rattachées à des participations		
<b>Résultat lié aux participations</b>		
<b>Autres produits et charges financiers (note 4.1)</b>		
Produits financiers		649
Charges financières	(41 545)	(29 243)
<b>Autre résultat financier</b>	<b>(41 545)</b>	<b>(28 594)</b>
<b>Produits et charges d'exploitation (note 4.2)</b>		
Produits d'exploitation	1 044	1 413
Charges d'exploitation	(2 053)	(2 507)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 009)</b>	<b>(1 094)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(42 554)</b>	<b>(29 688)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(42 554)</b>	<b>(29 688)</b>
Impôt sur les bénéfices (notes 4.3 et 4.4)	971	5 736
<b>Résultat net</b>	<b>(41 583)</b>	<b>(23 953)</b>

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Président le 28 mars 2025.

L'exercice a une durée de 12 mois. Les montants figurant dans l'annexe aux comptes annuels sont exprimés en milliers d'euros.

## 1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

---

Le 29 avril 2024, Novafives a remboursé par anticipation l'intégralité des sommes dues au titre de l'emprunt obligataire de 600 M€ émis en avril 2018 (cf. note 3.6.) avec les fonds reçus dans le cadre d'augmentations de capital (cf. notes 3.5.) et d'un prêt amortissable (cf. note 3.7.), ainsi que l'utilisation de la trésorerie disponible du Groupe.

## 2. PRINCIPES COMPTABLES

---

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général, correspondant au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

La structure du compte de résultat est adaptée à l'activité de holding de la Société.

### 2.1. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur prix d'achat ou leur valeur d'apport, augmenté des frais et coûts externes liés à l'acquisition, notamment les droits de mutation, les honoraires ou les commissions et les frais d'acte. Des amortissements dérogatoires sont comptabilisés à compter de la date d'acquisition des titres en résultat exceptionnel pour permettre la déductibilité fiscale de ces frais conformément à la législation fiscale en vigueur.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire s'apprécie au regard de la situation nette de la société détenue ou sur la base d'une valeur d'entreprise calculée en fonction de cash flows prévisionnels actualisés et de la trésorerie nette positive ou négative du sous-groupe de la filiale.

### 2.2. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances dont le recouvrement est douteux ou litigieux font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée au cas par cas.

### 2.3. Emprunts et dettes financières

Les frais d'émission d'emprunts, notamment les diverses commissions dues aux intermédiaires financiers, sont comptabilisés à l'actif du bilan dans un compte de charges à répartir sur plusieurs exercices, et sont étalés sur la durée de l'emprunt par fractions égales.

La charge résultant de l'étalement des frais d'émission d'emprunt est constatée dans un compte de dotation aux amortissements des charges d'exploitation à répartir.

### 2.4. Impôt sur les bénéfices

Novafives et ses filiales font partie du groupe d'intégration fiscale dont Nova Orsay (anciennement dénommée Fives Orsay) est la tête.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Nova Orsay (anciennement dénommée Fives Orsay) prévoit une réallocation à Novafives de l'économie d'impôt relative au montant de son déficit dégagé au titre de l'exercice sur son état 2058-A bis (comme si elle était imposée séparément) auquel s'applique le taux d'impôt correspondant. (Cf § 4.3 Impôt sur les bénéfices)

### 2.5. Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite accordées au personnel de la société ne sont pas provisionnées mais comptabilisées en charges lors de l'exercice au cours duquel elles sont versées.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est réalisée par référence à la norme IAS 19 révisée en tenant compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et du taux d'augmentation des salaires. Le montant de cet engagement figure en annexe.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

- âge de départ en retraite : 67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non cadres ;
- taux d'actualisation : 3,7%, contre 3,5% à la clôture de l'exercice précédent

### 3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN (en milliers d'euros)

#### 3.1. Participations

Au 31 décembre 2024, les titres de participation sont composés de 2 185 611 actions Fives, représentant 99.99 % de son capital social.

	31.12.23	Apport / Fusion	Augmentations	Diminutions	31.12.24
Fives	617 599				617 599
<b>Valeurs brutes</b>	<b>617 599</b>				<b>617 599</b>
		Apport	Dotations	Reprises	
					-
<b>Dépréciations</b>					-
<b>Valeurs nettes</b>	<b>617 599</b>				<b>617 599</b>

Le test de perte de valeur des titres de participation a été réactualisé et conclut à l'absence de dépréciation.

#### Tableau des renseignements concernant les filiales et les participations (en milliers d'euros)

SOCIÉTÉS	Capital social	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part de capital détenue (%)	Valeurs d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires de l'exercice 2024	Bénéfice ou perte de l'exercice 2024	Distributions encaissées par Novafives
				Brut	Net					
	31.12.24	31.12.24								
<b>I. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Novafives</b>										
<b>A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par Novafives)</b>										
<b>a) Filiales françaises</b>										
Fives										
3, rue Drouot 75009 Paris	102 724	300 328	99,99	617 599	617 599	-	-	28 800	(9 913)	-
<b>b) Filiales étrangères</b>										
Néant										
<b>B. Participations (10 % à 50 % du capital détenu par Novafives)</b>										
Néant										
<b>Total des titres de participations</b>				<b>617 599</b>	<b>617 599</b>					

#### 3.2. Autres immobilisations financières

Au 31 décembre 2024, les « autres immobilisations financières » comprennent uniquement le mali technique de 374,7 M€, intégralement affecté aux titres de participation Fives. Le test de perte de valeur du mali technique conclut à l'absence de dépréciation.

#### 3.3. Créances diverses

	31.12.23	31.12.24				
	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Dont < à un an	Dont > à un an
Compte courant d'intégration fiscale	1 183	5 961		5 961	5 961	
Créances d'impôts	43					
Compte courant de trésorerie centralisée						
Autres créances	6	14		14	14	
<b>Total</b>	<b>1 232</b>	<b>5 975</b>		<b>5 975</b>	<b>5 975</b>	

#### 3.4. Charges à répartir

Suite au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire émis en avril 2018, le solde des frais liés à son émission a été intégralement constaté en charges le 29 avril 2024.

### 3.5. Capitaux propres

#### Tableau de variation des capitaux propres

	Capitaux propres au 31.12.23 avant affectation	Affectation du résultat 2023 et distribution	Capitaux propres après affectation du résultat et distribution	Variations en cours d'exercice 2024			Capitaux propres au 31.12.24
				Augmentations de Capital	Résultat de l'exercice	Variations des provisions réglementées	
<b>Capital</b>	<b>94 480</b>		<b>94 480</b>	376 775			<b>471 255</b>
Prime d'émission	294 483		294 483				<b>294 483</b>
Prime d'apport	209 146		209 146				<b>209 146</b>
<b>Réserves :</b>							
- réserve légale	2 407		<b>2 407</b>				<b>2 407</b>
- autres réserves							
- report à nouveau	(294 957)	(41 583)	<b>(336 540)</b>				<b>(336 540)</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(41 583)</b>	41 583			(23 953)		<b>(23 953)</b>
Provisions réglementées	<b>5 091</b>		<b>5 091</b>				<b>5 091</b>
<b>Total</b>	<b>269 067</b>	-	<b>269 067</b>	<b>376 775</b>	<b>(23 953)</b>		<b>621 889</b>

Le 21 mars 2024, l'Associé Unique a réalisé une augmentation de capital de 150 000 000 € par la création de 1 500 000 000 actions ordinaires de 0,10 € de valeur nominale chacune. La libération de cette augmentation de capital a été réalisée intégralement en numéraire.

Le 3 mai 2024, l'Associé unique a décidé d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 226 775 000 €, par voie d'émission au pair de 2 267 750 000 actions ordinaires de 0,10 € de valeur nominale chacune entièrement libérée par compensation de créances (Cf 3.7 Dettes financières).

Au 31 décembre 2024, le capital s'élève à 471 255 000 €. Il est composé de 4 515 094 129 actions ordinaires et de 197 455 871 actions de préférence au sens de l'article L.228-11 du Code de Commerce, d'une valeur nominale de 0,10 €.

#### Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires comptabilisés sur les frais d'acquisition des titres de participation.

### 3.6. Emprunts obligataires

	31.12.23	Augmentations	Diminutions	31.12.24	à moins d'un an	> à un an et < à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	600 000		(600 000)				
Intérêts courus sur autres emprunts obligataires	1 707	13 100	(14 807)				
<b>Total</b>	<b>601 707</b>	<b>13 100</b>	<b>(614 807)</b>				

#### Emprunt obligataire

Le 29 avril 2024, la Société a procédé au remboursement par anticipation et sans pénalité du capital de 600 M€ et des intérêts courus à date de l'emprunt obligataire qu'elle avait émis le 26 avril 2018, à échéance de juin 2025. Cet emprunt comportait une tranche de 325 M€ portant intérêt à un taux fixe annuel de 5% et une tranche de 275 M€ portant intérêt à un taux variable sur la base de l'Euribor 3 mois augmenté d'une marge annuelle de 4,5 %.

#### Autres emprunts

Le remboursement de l'emprunt obligataire s'est accompagné de la fin du contrat de crédit renouvelable d'un montant maximum en principal de 115 millions d'euros pouvant faire l'objet de tirages à toutes fins par Novafives et sa filiale Fives jusqu'à fin décembre 2024. Novafives n'a pas utilisé cette ligne entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 29 avril 2024.

### 3.7. Dettes financières

	31.12.23	Augmentations	Diminutions	31.12.24	à moins d'un an	> à un an et < à 5 ans	5 ans et plus
Emprunt Nova Alexandre III		426 775	(240 264)	186 511	27 148	130 351	29 012
Intérêts courus sur emprunt groupe		9 326	(6 741)	2 585	2 585		
<b>Total</b>		<b>436 101</b>	<b>(247 005)</b>	<b>189 096</b>	<b>29 733</b>	<b>130 351</b>	<b>29 012</b>

Le 29 avril 2024, la Société a souscrit auprès Nova Alexandre III, son associé unique :

- Un emprunt de 226 775 000 € portant intérêt à taux fixe de 9.14 %, et intégralement remboursé par anticipation le 3 mai 2024 lors de l'augmentation de capital de la Société souscrite par l'associé unique par compensation avec sa créance ;
- Un emprunt complémentaire de 200 000 000 € portant intérêts au taux annuel égal à Euribor 3 mois plus une marge de 3,3% et remboursable par échéances trimestrielles constantes de 10 M€ chacune entre le 15 juillet 2024 et le 15 juillet 2030.

### 3.8. Dettes diverses

	31.12.23	31.12.24	dont < à un an	dont > à un an et < à 5 ans
Compte courant de trésorerie centralisée	123 612	187 722	187 722	
Autres dettes diverses	7	404	404	
<b>Dettes diverses</b>	<b>123 619</b>	<b>188 126</b>	<b>188 126</b>	

## 4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

### 4.1. Autres produits et charges financiers

	2023	2024
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de placements		649
<b>Charges financières</b>		
- Intérêts Emprunts obligataires	(37 663)	(13 100)
- Intérêts Dettes financières		(9 326)
- Autre intérêts	(3 882)	(6 817)
<b>Autre résultat financier</b>	<b>(41 545)</b>	<b>(28 594)</b>

### 4.2. Produits et charges d'exploitation

	2023	2024
Prestations de services	1 044	1 412
Autres produits		
Reprise sur provisions		1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 044</b>	<b>1 413</b>
Autres services extérieurs	(400)	(363)
Impôts et taxes	(19)	(23)
Charges de personnel	(991)	(1 184)
Dotations aux amortissements des charges à répartir	(643)	(937)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(2 053)</b>	<b>(2 507)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 009)</b>	<b>(1 094)</b>

#### 4.3. Impôt sur les bénéfices

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Novafives est membre du groupe d'intégration fiscale dont Nova Orsay (anciennement dénommée Fives Orsay) est la tête. Elle supporte l'impôt comme si elle était imposée séparément. La convention d'intégration fiscale entre Nova Orsay et Novafives prévoit toutefois un mécanisme d'indemnisation de Novafives à hauteur de l'économie d'impôt correspondant à son déficit fiscal de l'exercice calculé comme si elle était imposée séparément.

Au titre de l'exercice 2024, le déficit fiscal de Novafives comme si elle était imposée séparément s'élève à 23 115 K€. La Société a en conséquence bénéficié d'une réallocation de l'économie d'impôt d'un montant de 5 779 K€.

**Tableau de variation des bases d'impôts différés ou latents**

Nature (En base)	31.12.2023		Variation de l'exercice		31.12.2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>I Décalages certains ou éventuels</b>						
1. Provision réglementée						
1.1 Amortissement dérogatoires sur frais d'acquisition de titres						
2. Charges non déductibles temporairement						
2.1. A déduire l'année suivante						
Organic						
Provision pour perte de change						
2.2. A déduire ultérieurement (*)	51		8	59		
3. Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
3.1 Ecart de conversion						
<b>Total</b>	<b>51</b>		<b>8</b>	<b>59</b>		
<b>II Eléments à imputer</b>						
1. Déficits propres reportables fiscalement	20 024		23 115		<b>43 139</b>	
2. Déficits du groupe intégré Novafives (dont déficit imputable au titre de la base élargie)	122 014			30 891	<b>91 123</b>	

(\*) Dont notamment les provisions pour pension de retraites

#### 4.4. Impôts latents relatifs à Novafives

La cessation du précédent groupe d'intégration fiscale a entraîné, pour l'ensemble des sociétés anciennement intégrées, la perte de la faculté d'utiliser les déficits propres générés durant leur appartenance à la précédente intégration fiscale.

Du fait de sa qualité d'ancienne société mère du Groupe, et conformément aux dispositions de l'article 223 S du CGI, Novafives conserve en revanche le déficit d'ensemble de l'ancien groupe d'intégration.

Une option pour l'imputation de ce déficit sur une base élargie a été déposée par le nouveau Groupe, comme l'y autorisent les dispositions de l'article 223 I-5 du CGI. Novafives a imputé 30 690 K€ sur les résultats bénéficiaires réalisés en 2024 par les filiales françaises intégrées dans le groupe d'intégration fiscale Nova Orsay et qui faisaient également partie de l'ancien groupe d'intégration fiscale.

## 5. AUTRES INFORMATIONS (en milliers d'euros)

---

### 5.1. Engagements hors bilan

#### Indemnités pour départ à la retraite

Néant (Cf §6. Evènements postérieurs à la clôture)

#### Nantissement

En qualité d'émetteur au titre de l'émission obligataire en date du 26 avril 2018 et d'emprunteur avec sa filiale Fives au titre du contrat de crédit renouvelable à cette même date, Novafives avait consenti, au profit des prêteurs obligataires et des prêteurs du contrat de crédit renouvelable, des sûretés relatives aux nantissements de compte-titres de Fives, de soldes de comptes bancaires et de créances que Novafives détenait à l'encontre de Fives.

Le remboursement de la dette obligataire le 29 avril 2024 et la fin corrélative du contrat de crédit renouvelable ont entraîné la mainlevée des sûretés octroyées par la Société.

### 5.2. Effectif à fin de période

En nombre	31.12.23	31.12.24
Cadres	3	3
Autres		
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

### 5.3. Consolidation

La Société appartient au périmètre de consolidation de la société Nova Orsay, 3 rue Drouot, 75009 Paris.

### 5.4 Rémunérations allouées aux organes de direction

Aucune rémunération n'a été versée aux organes de direction.

## 6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

---

La Société ne compte plus de salarié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 4A32DD4B-792B-446F-860D-138B65FDE3CB	État: Complétée
Objet: Complétez avec Docusign : novafives - comptes sociaux exercice 2024.pdf	
Enveloppe source:	
Nombre de pages du document: 10	Signatures: 1
Nombre de pages du certificat: 2	Paraphe: 0
Signature dirigée: Activé	Émetteur de l'enveloppe:
Horodatage de l'enveloppe: Activé	Alice PERES
Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris	3 rue Drouot
	Paris, . 75009
	alice.peres@fivesgroup.com
	Adresse IP: 81.255.62.146

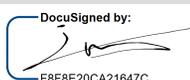
## Suivi du dossier

État: Original	Titulaire: Alice PERES	Emplacement: DocuSign
14/04/2025 18:00:10	alice.peres@fivesgroup.com	

## Événements de signataire

Frédéric Sanchez  
 frederic.sanchez@fivesgroup.com  
 Chairman and CEO  
 Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

### Signature



Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil  
 En utilisant l'adresse IP: 2.13.132.20  
 Signé à l'aide d'un périphérique mobile

### Horodatage

Envoyée: 14/04/2025 18:02:33  
 Consultée: 14/04/2025 18:46:17  
 Signée: 14/04/2025 18:46:19

### Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

## Événements de signataire en personne Signature

### Horodatage

### Événements de livraison à l'éditeur

#### État

### Horodatage

### Événements de livraison à l'agent

#### État

### Horodatage

### Événements de livraison intermédiaire État

### Horodatage

### Événements de livraison certifiée État

### Horodatage

## Événements de copie carbone

#### État

### Horodatage

Vanina BOULEAU  
 vanina.bouleau@fivesgroup.com  
 Fives Holding

**Copié**

Envoyée: 14/04/2025 18:02:33

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

### Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

## Événements de témoins

### Signature

### Horodatage

## Événements notariaux

### Signature

### Horodatage

## Récapitulatif des événements de l'enveloppe

#### État

### Horodatages

Enveloppe envoyée	Haché/crypté	14/04/2025 18:02:33
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	14/04/2025 18:46:17

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Signature complétée	Sécurité vérifiée	14/04/2025 18:46:19
Complétée	Sécurité vérifiée	14/04/2025 18:46:19
Événements de paiement	État	Horodatages

## **Novafives**

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**DELOITTE & ASSOCIES**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. au capital de € 2 201 424  
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Novafives

Exercice clos le 31 décembre 2024

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Novafives,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Novafives relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme il est décrit dans les notes 2.1 et 3.1 de l'annexe aux comptes annuels, l'évaluation des titres de participation fait l'objet d'un test de perte de valeur. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les estimations de flux de trésorerie futurs et les hypothèses utilisées, et apprécié que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres



Pascal Colin



Sébastien Pleyner



Sébastien Vouaux

NOVAFIVES  
COMPTES ANNUELS  
31 DECEMBRE 2024

# BILAN DE NOVAFIVES

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

En milliers d'euros

### ACTIF

	31.12.23	31.12.24
<b>Actif immobilisé</b>		
Immobilisations financières		
- Participations (note 3.1)	617 599	617 599
- Créances rattachées à des participations		
- Autres immobilisations financières (note 3.2)	374 712	374 712
	<b>992 311</b>	<b>992 311</b>
<b>Actif circulant</b>		
Créances clients et comptes rattachés	391	1 068
Créances diverses (note 3.3)	1 232	5 975
Valeurs mobilières de placement et disponibilités		
Charges constatées d'avance	53	4
Charges à répartir sur plusieurs exercices (note 3.4)	937	
	<b>2 613</b>	<b>7 047</b>
Ecart de conversion actif		
<b>Total</b>	<b>994 924</b>	<b>999 358</b>

# BILAN DE NOVAFIVES

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

En milliers d'euros

### PASSIF

	31.12.23	31.12.24
<b>Capitaux propres (note 3.5)</b>		
Capital social	94 480	471 255
Prime d'émission et d'apport	503 629	503 629
Réserve légale	2 407	2 407
Report à nouveau	(294 957)	(336 540)
Résultat de l'exercice	(41 583)	(23 953)
Provisions réglementées	5 091	5 091
	<b>269 067</b>	<b>621 889</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
Obligations remboursables en actions		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
<b>Dettes</b>		
Emprunts obligataires (note 3.6)	601 707	
Dettes financières (note 3.7)		189 096
Dettes d'exploitation	84	23
Dettes fiscales et sociales	447	224
Dettes diverses (notes 3.8)	123 619	188 126
	<b>725 857</b>	<b>377 469</b>
Ecart de conversion passif		
<b>Total</b>	<b>994 924</b>	<b>999 358</b>

## COMPTE DE RESULTAT DE NOVAFIVES

### COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

En milliers d'euros

	2023	2024
<b>Produits et charges liés aux participations</b>		
Dividendes des titres de participation		
Produits de créances rattachées à des participations		
<b>Résultat lié aux participations</b>		
<b>Autres produits et charges financiers (note 4.1)</b>		
Produits financiers		649
Charges financières	(41 545)	(29 243)
<b>Autre résultat financier</b>	<b>(41 545)</b>	<b>(28 594)</b>
<b>Produits et charges d'exploitation (note 4.2)</b>		
Produits d'exploitation	1 044	1 413
Charges d'exploitation	(2 053)	(2 507)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 009)</b>	<b>(1 094)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(42 554)</b>	<b>(29 688)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(42 554)</b>	<b>(29 688)</b>
Impôt sur les bénéfices (notes 4.3 et 4.4)	971	5 736
<b>Résultat net</b>	<b>(41 583)</b>	<b>(23 953)</b>

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Président le 28 mars 2025.

L'exercice a une durée de 12 mois. Les montants figurant dans l'annexe aux comptes annuels sont exprimés en milliers d'euros.

## 1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

---

Le 29 avril 2024, Novafives a remboursé par anticipation l'intégralité des sommes dues au titre de l'emprunt obligataire de 600 M€ émis en avril 2018 (cf. note 3.6.) avec les fonds reçus dans le cadre d'augmentations de capital (cf. notes 3.5.) et d'un prêt amortissable (cf. note 3.7.), ainsi que l'utilisation de la trésorerie disponible du Groupe.

## 2. PRINCIPES COMPTABLES

---

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général, correspondant au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

La structure du compte de résultat est adaptée à l'activité de holding de la Société.

### 2.1. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur prix d'achat ou leur valeur d'apport, augmenté des frais et coûts externes liés à l'acquisition, notamment les droits de mutation, les honoraires ou les commissions et les frais d'acte. Des amortissements dérogatoires sont comptabilisés à compter de la date d'acquisition des titres en résultat exceptionnel pour permettre la déductibilité fiscale de ces frais conformément à la législation fiscale en vigueur.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire s'apprécie au regard de la situation nette de la société détenue ou sur la base d'une valeur d'entreprise calculée en fonction de cash flows prévisionnels actualisés et de la trésorerie nette positive ou négative du sous-groupe de la filiale.

### 2.2. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances dont le recouvrement est douteux ou litigieux font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée au cas par cas.

### 2.3. Emprunts et dettes financières

Les frais d'émission d'emprunts, notamment les diverses commissions dues aux intermédiaires financiers, sont comptabilisés à l'actif du bilan dans un compte de charges à répartir sur plusieurs exercices, et sont étalés sur la durée de l'emprunt par fractions égales.

La charge résultant de l'étalement des frais d'émission d'emprunt est constatée dans un compte de dotation aux amortissements des charges d'exploitation à répartir.

### 2.4. Impôt sur les bénéfices

Novafives et ses filiales font partie du groupe d'intégration fiscale dont Nova Orsay (anciennement dénommée Fives Orsay) est la tête.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Nova Orsay (anciennement dénommée Fives Orsay) prévoit une réallocation à Novafives de l'économie d'impôt relative au montant de son déficit dégagé au titre de l'exercice sur son état 2058-A bis (comme si elle était imposée séparément) auquel s'applique le taux d'impôt correspondant. (Cf § 4.3 Impôt sur les bénéfices)

### 2.5. Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite accordées au personnel de la société ne sont pas provisionnées mais comptabilisées en charges lors de l'exercice au cours duquel elles sont versées.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est réalisée par référence à la norme IAS 19 révisée en tenant compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et du taux d'augmentation des salaires. Le montant de cet engagement figure en annexe.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

- âge de départ en retraite : 67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non cadres ;
- taux d'actualisation : 3,7%, contre 3,5% à la clôture de l'exercice précédent

### 3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN (en milliers d'euros)

#### 3.1. Participations

Au 31 décembre 2024, les titres de participation sont composés de 2 185 611 actions Fives, représentant 99.99 % de son capital social.

	31.12.23	Apport / Fusion	Augmentations	Diminutions	31.12.24
Fives	617 599				617 599
<b>Valeurs brutes</b>	<b>617 599</b>				<b>617 599</b>
		Apport	Dotations	Reprises	
					-
<b>Dépréciations</b>					-
<b>Valeurs nettes</b>	<b>617 599</b>				<b>617 599</b>

Le test de perte de valeur des titres de participation a été réactualisé et conclut à l'absence de dépréciation.

#### Tableau des renseignements concernant les filiales et les participations (en milliers d'euros)

SOCIÉTÉS	Capital social	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part de capital détenue (%)	Valeurs d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires de l'exercice 2024	Bénéfice ou perte de l'exercice 2024	Distributions encaissées par Novafives
				Brut	Net					
	31.12.24	31.12.24								
<b>I. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Novafives</b>										
<b>A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par Novafives)</b>										
<b>a) Filiales françaises</b>										
Fives										
3, rue Drouot 75009 Paris	102 724	300 328	99,99	617 599	617 599	-	-	28 800	(9 913)	-
<b>b) Filiales étrangères</b>										
Néant										
<b>B. Participations (10 % à 50 % du capital détenu par Novafives)</b>										
Néant										
<b>Total des titres de participations</b>				<b>617 599</b>	<b>617 599</b>					

#### 3.2. Autres immobilisations financières

Au 31 décembre 2024, les « autres immobilisations financières » comprennent uniquement le mali technique de 374,7 M€, intégralement affecté aux titres de participation Fives. Le test de perte de valeur du mali technique conclut à l'absence de dépréciation.

#### 3.3. Créances diverses

	31.12.23	31.12.24				
	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Dont < à un an	Dont > à un an
Compte courant d'intégration fiscale	1 183	5 961		5 961	5 961	
Créances d'impôts	43					
Compte courant de trésorerie centralisée						
Autres créances	6	14		14	14	
<b>Total</b>	<b>1 232</b>	<b>5 975</b>		<b>5 975</b>	<b>5 975</b>	

#### 3.4. Charges à répartir

Suite au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire émis en avril 2018, le solde des frais liés à son émission a été intégralement constaté en charges le 29 avril 2024.

### 3.5. Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

	Capitaux propres au 31.12.23 avant affectation	Affectation du résultat 2023 et distribution	Capitaux propres après affectation du résultat et distribution	Variations en cours d'exercice 2024			Capitaux propres au 31.12.24
				Augmentations de Capital	Résultat de l'exercice	Variations des provisions réglementées	
<b>Capital</b>	<b>94 480</b>		<b>94 480</b>	376 775			<b>471 255</b>
Prime d'émission	294 483		294 483				<b>294 483</b>
Prime d'apport	209 146		209 146				<b>209 146</b>
<b>Réserves :</b>							
- réserve légale	2 407		<b>2 407</b>				<b>2 407</b>
- autres réserves							
- report à nouveau	(294 957)	(41 583)	<b>(336 540)</b>				<b>(336 540)</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(41 583)</b>	41 583			(23 953)		<b>(23 953)</b>
Provisions réglementées	<b>5 091</b>		<b>5 091</b>				<b>5 091</b>
<b>Total</b>	<b>269 067</b>	-	<b>269 067</b>	<b>376 775</b>	<b>(23 953)</b>		<b>621 889</b>

Le 21 mars 2024, l'Associé Unique a réalisé une augmentation de capital de 150 000 000 € par la création de 1 500 000 000 actions ordinaires de 0,10 € de valeur nominale chacune. La libération de cette augmentation de capital a été réalisée intégralement en numéraire.

Le 3 mai 2024, l'Associé unique a décidé d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 226 775 000 €, par voie d'émission au pair de 2 267 750 000 actions ordinaires de 0,10 € de valeur nominale chacune entièrement libérée par compensation de créances (Cf 3.7 Dettes financières).

Au 31 décembre 2024, le capital s'élève à 471 255 000 €. Il est composé de 4 515 094 129 actions ordinaires et de 197 455 871 actions de préférence au sens de l'article L.228-11 du Code de Commerce, d'une valeur nominale de 0,10 €.

#### Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires comptabilisés sur les frais d'acquisition des titres de participation.

### 3.6. Emprunts obligataires

	31.12.23	Augmentations	Diminutions	31.12.24	à moins d'un an	> à un an et < à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	600 000		(600 000)				
Intérêts courus sur autres emprunts obligataires	1 707	13 100	(14 807)				
<b>Total</b>	<b>601 707</b>	<b>13 100</b>	<b>(614 807)</b>				

#### Emprunt obligataire

Le 29 avril 2024, la Société a procédé au remboursement par anticipation et sans pénalité du capital de 600 M€ et des intérêts courus à date de l'emprunt obligataire qu'elle avait émis le 26 avril 2018, à échéance de juin 2025. Cet emprunt comportait une tranche de 325 M€ portant intérêt à un taux fixe annuel de 5% et une tranche de 275 M€ portant intérêt à un taux variable sur la base de l'Euribor 3 mois augmenté d'une marge annuelle de 4,5 %.

#### Autres emprunts

Le remboursement de l'emprunt obligataire s'est accompagné de la fin du contrat de crédit renouvelable d'un montant maximum en principal de 115 millions d'euros pouvant faire l'objet de tirages à toutes fins par Novafives et sa filiale Fives jusqu'à fin décembre 2024. Novafives n'a pas utilisé cette ligne entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 29 avril 2024.

### 3.7. Dettes financières

	31.12.23	Augmentations	Diminutions	31.12.24	à moins d'un an	> à un an et < à 5 ans	5 ans et plus
Emprunt Nova Alexandre III		426 775	(240 264)	186 511	27 148	130 351	29 012
Intérêts courus sur emprunt groupe		9 326	(6 741)	2 585	2 585		
<b>Total</b>		<b>436 101</b>	<b>(247 005)</b>	<b>189 096</b>	<b>29 733</b>	<b>130 351</b>	<b>29 012</b>

Le 29 avril 2024, la Société a souscrit auprès Nova Alexandre III, son associé unique :

- Un emprunt de 226 775 000 € portant intérêt à taux fixe de 9.14 %, et intégralement remboursé par anticipation le 3 mai 2024 lors de l'augmentation de capital de la Société souscrite par l'associé unique par compensation avec sa créance ;
- Un emprunt complémentaire de 200 000 000 € portant intérêts au taux annuel égal à Euribor 3 mois plus une marge de 3,3% et remboursable par échéances trimestrielles constantes de 10 M€ chacune entre le 15 juillet 2024 et le 15 juillet 2030.

### 3.8. Dettes diverses

	31.12.23	31.12.24	dont < à un an	dont > à un an et < à 5 ans
Compte courant de trésorerie centralisée	123 612	187 722	187 722	
Autres dettes diverses	7	404	404	
<b>Dettes diverses</b>	<b>123 619</b>	<b>188 126</b>	<b>188 126</b>	

## 4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

### 4.1. Autres produits et charges financiers

	2023	2024
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de placements		649
<b>Charges financières</b>		
- Intérêts Emprunts obligataires	(37 663)	(13 100)
- Intérêts Dettes financières		(9 326)
- Autre intérêts	(3 882)	(6 817)
<b>Autre résultat financier</b>	<b>(41 545)</b>	<b>(28 594)</b>

### 4.2. Produits et charges d'exploitation

	2023	2024
Prestations de services	1 044	1 412
Autres produits		
Reprise sur provisions		1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 044</b>	<b>1 413</b>
Autres services extérieurs	(400)	(363)
Impôts et taxes	(19)	(23)
Charges de personnel	(991)	(1 184)
Dotations aux amortissements des charges à répartir	(643)	(937)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(2 053)</b>	<b>(2 507)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 009)</b>	<b>(1 094)</b>

### 4.3. Impôt sur les bénéfices

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Novafives est membre du groupe d'intégration fiscale dont Nova Orsay (anciennement dénommée Fives Orsay) est la tête. Elle supporte l'impôt comme si elle était imposée séparément. La convention d'intégration fiscale entre Nova Orsay et Novafives prévoit toutefois un mécanisme d'indemnisation de Novafives à hauteur de l'économie d'impôt correspondant à son déficit fiscal de l'exercice calculé comme si elle était imposée séparément.

Au titre de l'exercice 2024, le déficit fiscal de Novafives comme si elle était imposée séparément s'élève à 23 115 K€. La Société a en conséquence bénéficié d'une réallocation de l'économie d'impôt d'un montant de 5 779 K€.

**Tableau de variation des bases d'impôts différés ou latents**

Nature (En base)	31.12.2023		Variation de l'exercice		31.12.2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>I Décalages certains ou éventuels</b>						
1. Provision réglementée						
1.1 Amortissement dérogatoires sur frais d'acquisition de titres						
2. Charges non déductibles temporairement						
2.1. A déduire l'année suivante						
Organic						
Provision pour perte de change						
2.2. A déduire ultérieurement (*)	51		8	59		
3. Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
3.1 Ecart de conversion						
<b>Total</b>	<b>51</b>		<b>8</b>	<b>59</b>		
<b>II Eléments à imputer</b>						
1. Déficit propres reportables fiscalement	20 024		23 115		<b>43 139</b>	
2. Déficit du groupe intégré Novafives (dont déficit imputable au titre de la base élargie)	122 014			30 891	<b>91 123</b>	

(\*) Dont notamment les provisions pour pension de retraites

### 4.4. Impôts latents relatifs à Novafives

La cessation du précédent groupe d'intégration fiscale a entraîné, pour l'ensemble des sociétés anciennement intégrées, la perte de la faculté d'utiliser les déficits propres générés durant leur appartenance à la précédente intégration fiscale.

Du fait de sa qualité d'ancienne société mère du Groupe, et conformément aux dispositions de l'article 223 S du CGI, Novafives conserve en revanche le déficit d'ensemble de l'ancien groupe d'intégration.

Une option pour l'imputation de ce déficit sur une base élargie a été déposée par le nouveau Groupe, comme l'y autorisent les dispositions de l'article 223 I-5 du CGI. Novafives a imputé 30 690 K€ sur les résultats bénéficiaires réalisés en 2024 par les filiales françaises intégrées dans le groupe d'intégration fiscale Nova Orsay et qui faisaient également partie de l'ancien groupe d'intégration fiscale.

## 5. AUTRES INFORMATIONS (en milliers d'euros)

---

### 5.1. Engagements hors bilan

#### Indemnités pour départ à la retraite

Néant (Cf §6. Evènements postérieurs à la clôture)

#### Nantissement

En qualité d'émetteur au titre de l'émission obligataire en date du 26 avril 2018 et d'emprunteur avec sa filiale Fives au titre du contrat de crédit renouvelable à cette même date, Novafives avait consenti, au profit des prêteurs obligataires et des prêteurs du contrat de crédit renouvelable, des sûretés relatives aux nantissements de compte-titres de Fives, de soldes de comptes bancaires et de créances que Novafives détenait à l'encontre de Fives.

Le remboursement de la dette obligataire le 29 avril 2024 et la fin corrélative du contrat de crédit renouvelable ont entraîné la mainlevée des sûretés octroyées par la Société.

### 5.2. Effectif à fin de période

En nombre	31.12.23	31.12.24
Cadres	3	3
Autres		
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

### 5.3. Consolidation

La Société appartient au périmètre de consolidation de la société Nova Orsay, 3 rue Drouot, 75009 Paris.

### 5.4 Rémunérations allouées aux organes de direction

Aucune rémunération n'a été versée aux organes de direction.

## 6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

---

La Société ne compte plus de salarié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.